

**Arrêté temporaire de circulation
Fermeture de la rue Abbé Gaultier aux Poids Lourds**

RUE L'ABBE GAULTIER (D15) (LA JUBAUDIERE), RUE D'ANJOU (LA JUBAUDIERE) (D15), D15 (LE PIN-EN-MAUGES), ROUTE DE CHOLET (D15) (JALLAIS), RUE SAINT-JEAN (D15) (JALLAIS), BOULEVARD DU DOCTEUR AUDUREAU (D756) (JALLAIS), D756 (BEAUPREAU), PONT ROSEAU (D756) (BEAUPREAU), LA CROIX (D756) (BEAUPREAU), D762 (LE PIN-EN-MAUGES), D752 (BEAUPREAU), RUE PHILIPPE GALLET (D15) (JALLAIS), LA MAISON NEUVE (BEAUPREAU) (D756) et BEAULIEU (BEAUPREAU) (D756)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle **EIFFAGE Route demeurant ZI - 17 Route de Mazé - Saint-Mathurin-sur-Loire 49250 LOIRE AUTHION représentée par Monsieur Sylvain DUGUEST** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux **de voirie** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 31/05/2024 au 08/08/2024 RUE L'ABBE GAULTIER (D15) (LA JUBAUDIERE),**

ARRÊTE

ARTICLE 1 - CIRCULATION INTERDITE

À compter du 31/05/2024 et jusqu'au 08/08/2024, la circulation des véhicules est interdite RUE L'ABBE GAULTIER (D15) (LA JUBAUDIERE) (Beaupréau-en-Mauges). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de transports en commun, véhicules des services déchets et véhicules de services (collecte de lait, livraison de fioul, service équarissage).

ARTICLE 2 - DEVIATION

À compter du 31/05/2024 et jusqu'au 08/08/2024, une déviation est mise en place pour les poids lourds et véhicules de plus de 3.5 tonnes. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- du 1 au 29 RUE D'ANJOU (D15)
- D15
- 5974 ROUTE DE CHOLET (D15)
- du 16 au 18 RUE SAINT-JEAN (D15)
- BOULEVARD DU DOCTEUR AUDUREAU (D756), du 1 jusqu'à la ROUTE DE BEAUPREAU (D756)
- D756
- PONT ROSEAU (D756)
- LA CROIX (D756), de la ROUTE DE JALLAIS (D756) jusqu'au 1
- à l'intersection de D752 et de D762
- 5 RUE PHILIPPE GALLET (D15)
- LA MAISON NEUVE (D756)
- BEAULIEU (D756)

ARTICLE 3 - SIGNALISATION.

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 21/05/2024
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- EIFFAGE Route
- BRANGEON
- HDV
- Mairie La Jubaudière

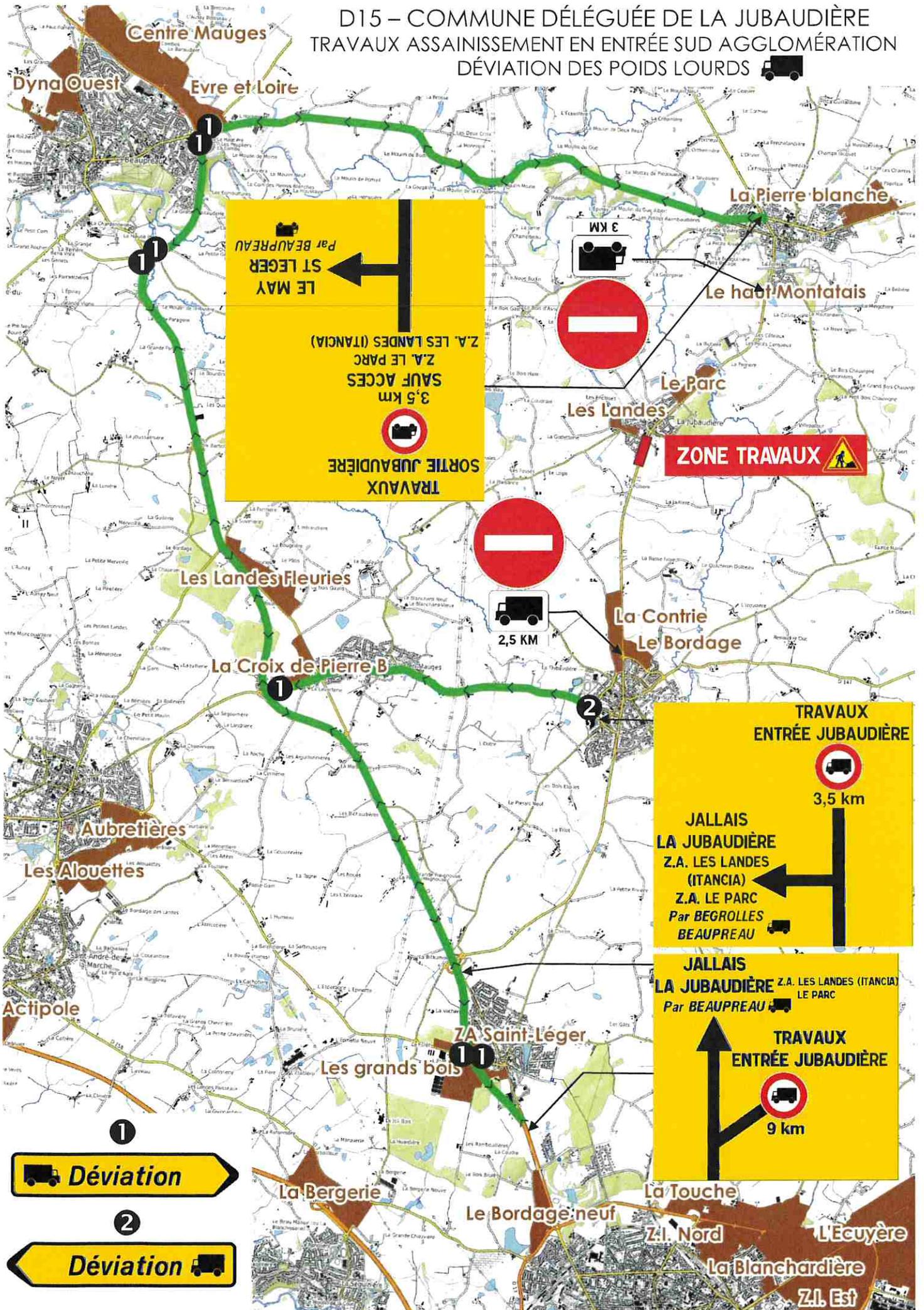
ANNEXES:

Plan de déviation PL

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

D15 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA JUBAUDIÈRE
 TRAVAUX ASSAINISSEMENT EN ENTRÉE SUD AGGLOMÉRATION
 DÉVIATION DES POIDS LOURDS 



TRAVAUX
 SORTIE JUBAUDIÈRE 
 3,5 km
 SAUF ACCES
 Z.A. LE PARC
 Z.A. LES LANDES (ITANCIA)
 LE MAY 
 Par BEAUPREAU 

3 KM 


ZONE TRAVAUX 


 2,5 KM 

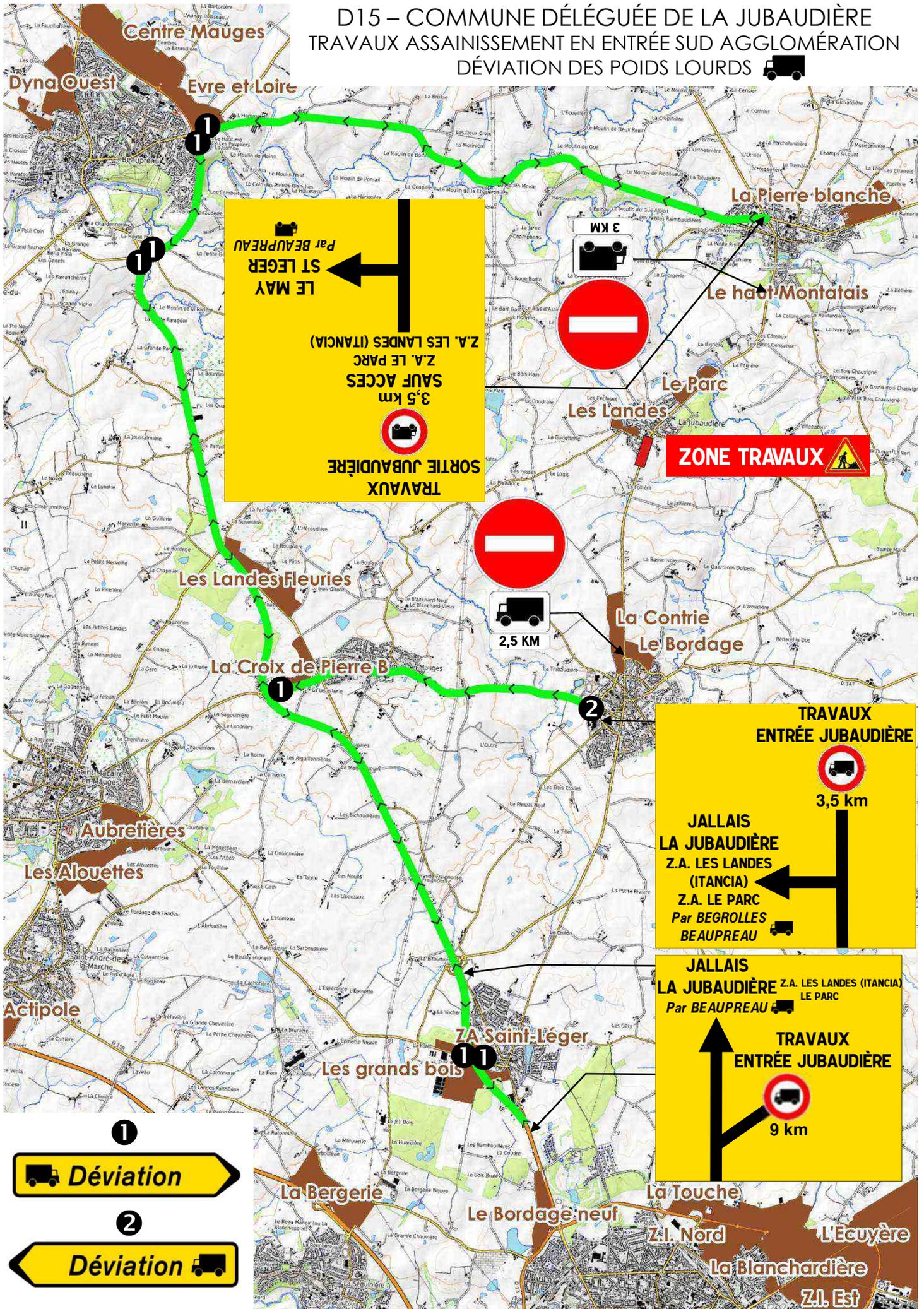
TRAVAUX
 ENTRÉE JUBAUDIÈRE 
 3,5 km
 JALLAIS
 LA JUBAUDIÈRE
 Z.A. LES LANDES (ITANCIA)
 Z.A. LE PARC
 Par BEGROLLES
 BEAUPREAU 

JALLAIS
 LA JUBAUDIÈRE
 Z.A. LES LANDES (ITANCIA)
 LE PARC
 Par BEAUPREAU 
TRAVAUX
 ENTRÉE JUBAUDIÈRE 
 9 km

 **Déviation** 

Déviation  

D15 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA JUBAUDIÈRE
 TRAVAUX ASSAINISSEMENT EN ENTRÉE SUD AGGLOMÉRATION
 DÉVIATION DES POIDS LOURDS 



TRAVAUX
 SORTIE JUBAUDIÈRE 
 3,5 km
SAUF ACCÈS
 Z.A. LE PARC
 Z.A. LES LANDES (ITANCIA)
LE MAY
ST LÉGER
 Par BEAUPREAU 

ZONE TRAVAUX 

TRAVAUX
 ENTRÉE JUBAUDIÈRE 
 3,5 km
JALLAIS
LA JUBAUDIÈRE
 Z.A. LES LANDES (ITANCIA)
 Z.A. LE PARC
 Par BEGROLLES
 BEAUPREAU 

JALLAIS
LA JUBAUDIÈRE
 Z.A. LES LANDES (ITANCIA)
 LE PARC
 Par BEAUPREAU 
TRAVAUX
 ENTRÉE JUBAUDIÈRE 
 9 km

1
 **Déviation**

2
Déviation 